



## Communiqué de presse

4 août 2020

### **Crise sanitaire et prise en charge des surcoûts : « Quoi qu'il en coûte » ... sauf pour les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales.**

**L'Unaf, union professionnelle du logement accompagné, déplore que l'instruction datée du 24 juillet, mais diffusée le 3 août, sur la prise en charge par le budget de l'État des surcoûts occasionnés par la crise sanitaire, ne prévoit quasiment aucune prise en charge de ces surcoûts pour les acteurs du logement accompagné, hormis pour les pensions de famille.**

Cette instruction n'a été précédée d'aucune concertation et contredit toutes les affirmations faites pendant la gestion de la crise.

Aucune compensation n'est prévue pour les primes accordées aux salariés du logement accompagné, hors pensions de famille, qui se sont mobilisés pendant la crise. Selon les estimations faites par l'Unaf, le mode de calcul défini par l'instruction conduirait à une prise en charge de 0,5% à 3,0% des surcoûts engagés par les gestionnaires.

La base de calcul choisie par l'administration pour cette prise en charge, à savoir le pourcentage que représente l'AGLS (aide à la gestion locative sociale) dans le budget des résidences sociales est, pour le moins surprenante.

Elle exclut les foyers de travailleurs migrants. De plus, ce n'est pas une aide au fonctionnement, mais une aide au financement d'actions qui n'est, en outre, attribuée que de façon inégale et partielle en fonction des territoires et des budgets disponibles, comme l'a démontrée l'étude réalisée par l'Unaf l'année dernière sur le sujet.

Faut-il comprendre que les autres surcoûts doivent être pris en charge par une augmentation des redevances payées par les résidents, ce qui réglementairement est difficilement applicable et socialement difficilement acceptable ?

Les gestionnaires de foyers de travailleurs migrants et de résidences sociales, conscients des risques de propagation du virus au sein de la population particulièrement exposée et fragile qu'ils logent, se sont pourtant pleinement investis pour continuer à assurer leur mission dans les conditions difficiles liées à la crise sanitaire et se sont fortement impliqués dans la gestion de cette dernière.

Ils se sont attachés à appliquer les directives et instructions ministérielles, qui pour la plupart d'entre-elles, s'adressaient indifféremment au secteur de l'hébergement et au secteur du logement accompagné. Ils ont participé aux nombreuses réunions de concertation et ont dû faire face à des surcoûts importants.

L'Unaf rappelle que le logement accompagné est un acteur majeur de la politique du Logement d'Abord. **Elle demande une révision en urgence de l'instruction diffusée, pour que la prise en charge des surcoûts auxquels ont dû faire face les acteurs du logement accompagné soit conforme à la parole donnée.**

**UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ**

\*\*\*

**A propos de l'Unaf - Union professionnelle du logement accompagné**

L'Unaf, présidée par Jean-Paul Vaillant, Directeur Général de l'Adef, et dirigée par Arnaud de Broca, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 140 acteurs, qui gèrent près de 140 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unaf représente ses adhérents, anime et structure le réseau, et contribue à la professionnalisation du secteur.

**Contacts Presse :**

**Unaf** - 01 40 71 71 16

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

[virginie.camelin@unaf.org](mailto:virginie.camelin@unaf.org)

**Agence Bpr France** – 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 –

[pierre@bprfrance.com](mailto:pierre@bprfrance.com)

Sophie Decaudin – 06 03 34 05 00 –

[sophie@bprfrance.com](mailto:sophie@bprfrance.com)

**UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ**